



DÉLIBÉRATION 102/2020 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 09 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Pierry BELLE à Bourdeaux sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; L. GIRARD; G. MORÉNAS-MORIN; P. VIGNON; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; G. BOMPARD; T. DIDIER; M. BELLE ; P. REYNAUD; J-P. FABRE; L. VINCENT; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; F. STEINE ; P. BERRARD; M. ROUSSET; Y. MAGNIN; R. PALLUEL ; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; J-F. POISSON; S. TERROT; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. BARBE Marc-André (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BOUVIER Eric)
M. DELPAL Bernard (pouvoir à Mme VIGNON Paulette)
M. GLAYSE Jacques (pouvoir à M. BUSSAT Christian)
Mme MIANI Magali (pouvoir à M. EBERHARD Marc)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)

Était absent et représenté par son suppléant :

M. MUCKE Franck (Suppléant M. GROS Bernard)

Objet de la délibération : Tarifs pour les redevances des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2021.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°69/2019 du 19 décembre.

Philippe BERRARD, Vice-président en charge de la Commission "Gestion des déchets" propose les catégories et les montants de la redevance annuelle des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2021.

Catégories	Détails	Montants 2020	Propositions 2021
0	Les agriculteurs (activité principale) Les professions libérales. Les artistes et artisans des Métiers d'Art salariant jusqu'à 2 personnes	75 €	76€
A	Tous les foyers (résidences principales et secondaires).	149 €	Forfait 1 - 135€
			Forfait 2 - 151€
			Forfait 3 - 168 €
			Forfait 4 - 184 €
	Coût du dépôt supplémentaire		2€
B	Les associations avec local. Les Administrations. Le S.I.E.A. Les banques. Les activités tertiaires. Les garagistes. Les cabinets d'infirmières. Les artistes et artisans des Métiers d'Art salariant plus de 2 personnes. Les magasins de revente. Les mairies d'Aleyrac, Eyzahut, Orcinas, Rochebaudin, Salettes, Souspierre, Teyssières, Bézaudun-sur-Bîne, Bouvières, Crupies, Les Tonils et Truinias.	149 €	150 €

C	Les épiceries. Les bars - Les boucheries. Les plombiers électriciens sans magasin. Les Imprimeries. Les affineurs de fromages. Les groupes médicaux. Autres activités ayant peu de déchets ne rentrant pas dans les catégories suivantes ou précédentes.	309 €	310 €
D	Les boulangeries. Les pharmacies. Les plombiers électriciens avec magasin. Les maçons - Les charpentiers - Les peintres. Les entreprises de travaux publics et du Bâtiment. Les entreprises de mécanique. Les entreprises matières plastique. Les Industries textile. Les paysagistes < 3 salariés Vente de matériaux. Les restaurants < 40 couverts. Petite activité de paysagiste	466 €	468 €
E	Les multi-services. Les résidences hôtelières. Les superettes. Les centres d'accueil Les cliniques vétérinaires. Les restaurants > 40 couverts Les hôtels-restaurants (< 40 couverts) Acaplast Camping « le Gap des tortelles »	773 €	775 €
F	Les hôtels-restaurants (> 40 couverts) Domaine de Damian Moyennes activités paysagiste	927 €	930 €
G	Les établissements sanitaires. Collège Centre Musiflore Les sociétés de restauration FM BAT BATI ECO Atelier du Bâtiment Grosse activité de paysagiste	1 545 €	1 550 €
H	Ecole de Beauvallon	3 090 €	3 100 €
I	EHPAD « Leis Eschirou » EHPAD « Le Bastidou » Très grosses activité paysagiste	3 863 €	3 875 €
J1	Camping « Huttopia »	2 599 €	8 000 €
J2	Camping « Bois du Châtelas » Dieulefit Santé	4 833 € 3 090 €	10 000 €
J3	Hôpital de Dieulefit SUPER U	3 090 € 3 863 €	12 000 €
K	Catégorie Camping (hors Huttopia Bois du Châtelas et Le Gap des Tortelles)	0.15 €/nuitée	0.15 €/nuitée
L	Mairie de Comps	161 €	157 €
M	Mairie de Vesc	258 €	253 €
N	Mairie de Montjoux	325 €	323 €
P	Mairie de Roche-Saint-Secret - Béconne	426 €	439 €
Q	Mairie de Bourdeaux	607 €	631 €
R	Mairie de Pont de Barret	637 €	647 €
S	Mairie de Le Poët-Laval	892 €	916 €
T	Mairie de La Bégude-de-Mazenc	1 588 €	1 602 €
U	Mairie de Dieulefit	3 034 €	3 101 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le



ID : 026-242600492-20201218-DEL102_2020-DE

Catégories	Détails	Montants	
		2020	2021
DP	Frais d'enlèvement dépôt sauvage de déchets	150 €/dépôt	150 €/dépôt
EB	Frais d'édition d' Eco-badge supplémentaire	15 €/carte	15 €/carte

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des conseillers communautaires présents (3 ABSTENTIONS: P. MOSSAZ, P. BENOIT + pouvoir N. PELIN, et 1 CONTRE : B. GROS):

- **ACCEPTÉ la nouvelle tarification des redevances des déchets ménagers et assimilés, pour les catégories 0, A, B, C D, E, F, G, H, I, K, L, M, N, P, Q, R, S, T, U à compter du 1^{er} janvier 2021 ;**
- **ACCEPTÉ la création de trois nouvelles catégories : J1, J2 et J3 ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

Le 18 décembre 2020.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.